

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 41/1950 (1950)

**Artikel:** Neuchâtel  
**Autor:** Bolle, W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-113742>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Neuchâtel

### Enseignement primaire.

Depuis plusieurs années, le Département de l'instruction publique, considérant que la connaissance de la langue maternelle est primordiale, a inscrit au programme des travaux des conférences officielles, un des points de l'enseignement du français. En automne 1949, il a été fait appel à M. Camille Dudan, directeur du Collège classique cantonal, à Lausanne, qui a entretenu les membres du corps enseignant primaire de la *Situation actuelle de l'enseignement du français*. Tout en rappelant les dangers auxquels la langue est exposée actuellement, l'orateur constate l'abandon de certains principes. Il y a présentement une foison de théories qui vont des meilleures aux pires. Abordant le côté pratique de l'enseignement, M. Dudan parle de l'élocution qu'il ne faut pas négliger, du vocabulaire qui lui est lié, de l'orthographe, de la grammaire, de la lecture, de la récitation et de la composition. Il faut garder la tradition et l'effort, soutenir notre langue car de sa santé dépend celle du pays. Et c'est entre nos mains, dit-il, que tient la défense du français.

Dans un temps de réforme, il y a toujours péril, et la langue en peut être la victime. Elle doit reprendre et conserver la place d'honneur. Elle contient un mélange de tradition et de liberté qui se combinent. Elle exige néanmoins une discipline profonde et il faut en donner le goût aux élèves. Ceux qui en ont la tâche et la responsabilité se trouvent en face de théories linguistique, psychologique et pédagogique ; la solution semble être de concilier les découvertes récentes et ce qui est déjà connu. L'imprimerie, le cinéma, la radio, les projections apportent la vie, mais il faut arriver à la conquête de ce qui est abstrait et donner le goût de la recherche et de l'effort.

N'est-il pas opportun de rappeler ici le mot de Daudet dans un de ses contes, « La dernière classe » : « Tant qu'un peuple tient bien sa langue, c'est comme s'il tenait les clés de sa prison. »

Le second objet des conférences fut un exposé de M. H. Guillemin attaché culturel à l'Ambassade de France, à Berne : *Essai de biographie intérieure de J.-J. Rousseau*. L'orateur, qui a approfondi tous les problèmes qui s'étaient posés à Rousseau, retraça les diverses étapes de sa vie, éclaira les événements qui eurent sur ce génie une profonde influence.

Aux conférences de district du printemps 1950, un des points relevés par M. Dudan, a été repris, celui de l'élocution. Le sujet,

divisé en trois parties, degré inférieur, degré moyen, degré supérieur, a été traité par des institutrices pour le degré inférieur et par des instituteurs pour les deux autres degrés. Les rapporteurs, tout en faisant part de leurs expériences, ont insisté sur l'influence de la famille, et de la rue, qui est considérable. L'école doit mener la lutte contre le langage grossier, les locutions vicieuses. Les difficultés que les élèves ont de s'exprimer aisément, clairement, correctement, proviennent d'un vocabulaire insuffisant. Il faut penser avant de parler. Il faut des lectures choisies, des récitations de morceaux de vers ou de prose. Il faut aussi exiger des élèves un effort à s'exprimer le plus correctement possible et à bien articuler. Des leçons peuvent être réservées à cet effet.

Dans le volume de 1949 des « Etudes pédagogiques » titre qui a remplacé celui d'Annuaire de l'instruction publique, il a été publié un article important : *L'appréciation du travail scolaire*, dont l'auteur est M. Ad. Ischer, directeur des études pédagogiques à Neuchâtel. Et pour faire suite aux travaux présentés aux conférences du printemps 1949, le Département de l'Instruction publique a soumis au corps enseignant diverses propositions en vue d'une simplification.

En substance les voici :

Suppression du rang sur les bulletins périodiques et sur les bulletins de fin d'année.

Les témoignages destinés à renseigner les parents ne seront pas donnés uniquement sous forme de notes chiffrées, mais aussi par des appréciations plus générales ayant trait à la conduite, au travail, au comportement de l'élève.

Sur les bulletins périodiques et le bulletin de fin d'année, la conduite ne sera pas appréciée par une note chiffrée, mais par une mention ou par une expression qualitative.

Ces bulletins renfermeront en outre une appréciation plus générale relative au comportement de l'élève au cours du trimestre.

Sur ces bulletins également, le nombre des branches faisant l'objet d'une note chiffrée sera fortement diminué grâce à un regroupement qui pourrait être le suivant :

Application, ordre et soin. *Vocabulaire, grammaire, orthographe. Elocution, composition. Lecture. Arithmétique et calcul mental. Géographie, histoire, instruction civique. Ecriture. Dessin. Allemand.*

Le chant, la gymnastique, les travaux manuels, les travaux féminins, l'enseignement ménager et, dans le degré inférieur, le dessin, ne feront pas l'objet d'une note chiffrée.

Au cours de l'année scolaire, il est prévu trois bulletins périodiques, le bulletin de fin d'année en étant la résultante.

En cas d'examens périodiques, les notes du bulletin sont données par les moyennes entre les notes de l'examen et celles du

maître. S'il n'y a pas d'examen périodique, les notes du bulletin sont celles données par le maître. Les notes du bulletin de fin d'année sont les moyennes de celles des bulletins périodiques.

En outre, les conditions de promotion résultant du bulletin de fin d'année sont les suivantes : Une moyenne générale de 4 ; un total de 16 points aux quatre branches : vocabulaire, grammaire, orthographe ; éloquence et composition ; lecture ; arithmétique et calcul mental ; aucune note inférieure à 3 dans les quatre groupes ci-dessus.

La discussion n'a porté que sur quelques points de détail ; le corps enseignant a admis ces propositions qui sont un compromis ; elles donneront satisfaction aux uns et à d'autres dans cette question bien controversée de notes et d'appréciation. Les expériences qui seront faites avec ce nouveau régime, fourniront encore matière à discussion avant qu'un régime définitif soit appliqué.

En vue de mieux préparer les élèves à l'enseignement de la 9<sup>e</sup> année, une refonte du programme de 8<sup>e</sup> année a été opérée, afin de lier plus étroitement les enseignements des deux dernières années de scolarité obligatoire et d'assurer une collaboration plus active entre les maîtres. Le nouveau programme est appliqué dès le printemps 1950.

Il faut enfin souligner les efforts faits par le Département de l'Instruction publique en vue de la formation et du perfectionnement des instituteurs et des institutrices, des maîtres spéciaux, des maîtresses spéciales et des maîtresses ménagères, par l'institution de cours, conférences, et par la fourniture d'excellent matériel scolaire et d'une abondante documentation.

Une enquête intéressante a été faite dans les écoles du chef-lieu par le directeur des écoles primaires concernant les élèves « gauchers ». Il s'agissait d'abord de connaître le pourcentage de gauchers puis s'il convenait d'agir dans l'intérêt des enfants en faisant écrire de la main droite tout en laissant la liberté à l'élève de se servir de la main gauche pour tous les autres travaux. Les résultats de l'enquête, des études et des recherches faites jusqu'à présent ne permettent pas de conclure, mais il a été constaté que la plupart des gauchers apprennent à écrire de la main droite sans que ce changement soit une cause de troubles apparents ; des élèves se corrigent déjà au cours de la première année scolaire. Toutefois, est-il dit, cet apprentissage doit être fait lentement et sans contrainte. Il convient de conseiller la prudence au corps enseignant, de respecter l'avis des parents et d'éviter des interventions intempestives qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses dans le comportement d'un élève.

Une autre enquête donne des détails intéressants concernant le *Service dentaire scolaire* dans l'ensemble du canton. Au cours

de l'hiver 1949-50, 9550 élèves des classes primaires ont été examinés. Environ le tiers ont des dents saines, les autres ont une ou plusieurs dents cariées, jusqu'à la dizaine, et un petit nombre plus de dix. Mais c'est avec satisfaction que l'on enregistre chaque année une augmentation du nombre des élèves qui sont soumis à un traitement dentaire ; 45 % ont reçu des soins. Il est recommandé aux commissions scolaires de suivre cette question de près ; actuellement une vingtaine de communes ont institué un service dentaire permanent.

Les diverses œuvres scolaires en faveur des élèves, déjà indiquées dans les chroniques précédentes, continuent à déployer leurs effets et leurs bienfaits.

Le Mouvement Pestalozzi a eu la bonne idée d'organiser à la Bibliothèque Pestalozzi, à Neuchâtel, une exposition à laquelle les libraires de la ville ont contribué. Les parents et les membres du corps enseignant ont pu y voir toutes les lectures, livres, revues, offerts aux élèves.

Signalons encore l'ouverture, à Malvilliers, de la *Maison d'observation et de traitement pour enfants difficiles*. En septembre 1949, elle recevait son premier pensionnaire ; depuis janvier 1950 elle abrite une quinzaine d'élèves, filles et garçons. Espérons que les sacrifices financiers considérables consentis en faveur de cette institution auront les effets bienfaisants que ses promoteurs en attendent.

L'*enseignement de l'écriture* (script) a reçu diverses modifications et, à cet effet, un cours a été donné aux titulaires de classes. Cette écriture ne conserve plus la rigidité enseignée au début, il y a plus de vingt ans. De droite, non liée, la script peut être penchée et liée ; on lui laisse plus de liberté car il est dit que l'écriture deviendra aussi un moyen d'expression personnel, adapté au tempérament et aux capacités de l'élève ; celui-ci aura la faculté de choisir, parmi les types d'écriture étudiés, celui qui lui convient le mieux. Notons enfin que le programme neuchâtelois d'enseignement de l'écriture est en accord avec ceux de nombreux pays, ainsi qu'on peut le constater par la lecture de la publication *l'Enseignement de l'écriture* par l'U.N.E.S.C.O. et le B.I.E.

Le Département de l'Instruction publique a élaboré un nouveau *Règlement-type de discipline pour les écoliers et pour les adolescents jusqu'à 18 ans révolus*, remplaçant celui de 1894. Les méthodes et moyens relatifs à l'éducation des jeunes ont évolué ; les lois pénales ont introduit de nouvelles notions ; la fréquentation des sociétés par les élèves en âge de scolarité obligatoire, celle des spectacles, des salles de cinéma, des soirées publiques diverses, ont posé des questions importantes. Ce règlement peut être adopté tel quel par les commissions ou recevoir, avec l'avis de l'autorité cantonale, des modifications motivées par les circonstances locales.

Comme de coutume, les membres du corps enseignant ont été invités à suivre divers cours de perfectionnement, cours obligatoires et cours facultatifs.

### Enseignement supérieur.

Le traditionnel *Dies Academicus* s'est déroulé en présence des personnalités cantonales et communales et d'un auditoire nombreux. Les autorités universitaires revêtues de leurs toques, toges et épitoges et les étudiants en couleurs ou en « flaus » formaient un ensemble charmant. L'Aula était pavoisée et fleurie comme il convenait.

L'Université a enregistré le départ de M. Alfred Lombard, professeur de littérature française, atteint par la limite d'âge et celui de M. Paolo Arcari, professeur de langue et littérature italiennes, que son état de santé oblige à la retraite. M. Lombard a été remplacé par M. Ch. Guyot, et M. Arcari, qui a reçu l'honoraire, par M. F. Chiapelli.

Le prix Léon Du Pasquier est décerné à M. Claude Portner, ingénieur-chimiste, pour une étude sur la craie lacustre et ses relations avec l'eau. Dans le cadre des concours universitaires, un seul travail fut présenté concernant une recherche de linguistique latine. L'auteur, M. Roger Fluckiger, licencié ès lettres classiques, reçoit un prix.

En troisième partie, M. Louis Emberger, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, appelé par l'Université, a entretenu l'auditoire de la « Naissance de la fleur ». Remontant le cours de milliers de siècles, l'orateur se demande d'où vient la fleur, ce qu'elle est, ce qu'elle deviendra. Bien que le caractère de cette conférence fût scientifique, l'auditoire goûta l'amour de la nature et la philosophie profonde qui s'en dégagent.

Et la journée se termina par une promenade sur le lac.

Le « *Dies Academicus* » est une excellente occasion de convier le public à se mêler à la vie universitaire, à la connaître et à l'apprécier, car il ne faut pas oublier que notre établissement d'enseignement supérieur forme l'élite intellectuelle du pays, notre corps enseignant, le corps pastoral, nos juristes et beaucoup de commerçants, d'industriels et d'administrateurs.

Dans son discours d'ouverture, le recteur rappela les projets d'agrandissement et de développement en discussion.

L'Université a eu l'honneur d'être le siège du IV<sup>e</sup> Congrès des sociétés de philosophie de langue française.

Disons encore que M. Ernest Frank, professeur de géographie physique et matières minérales, démissionnaire, a été remplacé par M. Henri Lagotala, privat-docent à l'Université de Genève.

M. Ch. Guyot, appelé à la chaire de littérature française, a été remplacé par M. Eric Lugin, à la direction du Séminaire de

français moderne pour étrangers. M. Jean Rychner fut installé dans la chaire de philologie romane, vacante ensuite du départ de M. André Burger, nommé professeur à l'Université de Genève.

Les relations universitaires avec l'étranger ont été nombreuses. Plusieurs professeurs ont représenté notre établissement à des congrès et à diverses manifestations littéraires, scientifiques. Il y a eu, en outre, plusieurs échanges de professeurs.

Et comme on l'a déjà dit précédemment, les professeurs de l'Université publient des ouvrages et des articles dans des revues ; la liste en est intéressante.

### Enseignement secondaire.

Un nouveau plan d'études est à l'examen pour l'enseignement gymnasial. Il s'agissait de distinguer mieux la section latin-grec de celle latin-langues vivantes. Ce plan d'études une fois admis nécessitera l'élaboration d'un programme rénové. On a beaucoup parlé de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Neuchâtel (qui est, en fait, un gymnase communal), dont on demandait la suppression de divers côtés et pour divers motifs, les élèves du dit établissement pouvant, a-t-on dit, poursuivre leurs études au Gymnase cantonal. Après discussion au sein des autorités communales, cette école est maintenue ; toutefois la question de son organisation reste ouverte et fera l'objet de discussions entre l'autorité communale et l'autorité cantonale.

*Le Gymnase de La Chaux-de-Fonds* a célébré au début de juillet le cinquantième anniversaire de son institution ; il venait en 1900 compléter l'établissement d'enseignement secondaire appelé jusqu'alors Ecole industrielle.

Au cours des cérémonies qui se sont déroulées à cette occasion on a justement rappelé les états de services de ce Gymnase qui, d'emblée, s'est classé à un rang égal aux établissements similaires. On a évoqué le souvenir des directeurs disparus : Léon Cellier, Auguste Lalive ; on a cité les noms des professeurs éminents qui y ont enseigné : Louis Kollross, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, pour les mathématiques ; Max Niedermann, professeur à l'Université de Neuchâtel, pour le latin ; Jules Carrara et Jean-Paul Zimmermann pour la littérature française ; Edouard Stebler, pour les sciences naturelles. On a aussi cité les noms d'anciens élèves qui se sont fait un nom dans divers domaines (magistrature, littérature, journalisme, militaire, beaux-arts). On avait organisé une intéressante exposition de travaux d'élèves et la projection d'un film évoqua d'une manière vivante l'enseignement ; l'orchestre et la chorale du Gymnase donnèrent un concert et une troupe toute formée d'anciens élèves joua : *Les fausses confidences*, de Marivaux.

Enfin, il y eut, à côté des manifestations officielles, les rencontres d'anciens élèves, les « réunions de volées ».

L'Ecole polytechnique fédérale s'était fait représenter par M. Charly Clerc, et M. Lafile, directeur de l'Ecole normale de Besançon, y apporta le témoignage de l'amitié française.

### Enseignement professionnel.

Quelques modifications ont été apportées au règlement concernant les examens pour obtenir les brevets de maître de pratique, dans le sens d'un renforcement de la préparation. Dans ce domaine aussi, l'Etat encourage les maîtres et les maîtresses à suivre les cours de perfectionnement organisés à leur intention.

Notons encore que la Fédération des sections d'anciens élèves des écoles techniques de la Suisse occidentale a tenu sa séance annuelle à Couvet. Au cours de ses travaux, il a été recommandé les cours de chefs et une préparation professionnelle solide.

*Divers.* — A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de *Philippe Godet*, une exposition a été organisée dans les locaux de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel. Les souvenirs de Godet écolier, étudiant, bellettrien, avocat, écrivain, poète, polémiste, professeur, ont été exposés, ainsi que diverses et nombreuses publications. Au cours de la cérémonie qui n'avait aucun caractère officiel, on a rappelé quelques traits de cette personnalité et l'œuvre que Philippe Godet a accomplie en qualité de patriote, de « Neuchâtelois » et d'écrivain. A ce titre il faut lui être reconnaissant de la défense qu'il faisait de la langue française, puisque aussi bien l'école neuchâteloise en fait actuellement une de ses importantes préoccupations.

W. BOLLE.

### Tessin

Ainsi que nous l'avons signalé dans la chronique de l'année passée, notre canton fait actuellement un effort spécial pour doter de bâtiments appropriés *les écoles professionnelles* des trois villes. Pour Bellinzona la réalisation est en marche, car le Grand Conseil a accordé une subvention d'un million de francs, correspondant à la moitié de la dépense prévue. Pour Lugano et Locarno, les études préparatoires continuent.

Dans le domaine de *l'hygiène scolaire* il nous faut mentionner le décret législatif du 24 février qui concerne la création d'un service cantonal d'hygiène mentale, et celui du 20 avril instituant